

1969 – 2019 : 50ème année d'activités de Loir-et-Cher Nature

De la S.E.P.N 41 à Loir-et-Cher Nature...

Nous fêtons cette année 2019 les 50 ans de Loir-et-Cher Nature, et d'une certaine manière les 50 ans de la protection de la nature en Loir-et-Cher, puisque l'association fut bien la première association militante et de culture scientifique dans ce domaine, de l'ère moderne, en excluant de notre regard historique la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher qui s'intéressa à la faune et à la flore du département au tout début du 20ème siècle (voir par exemple l'ouvrage « Les oiseaux de Loir-et-Cher. Faune ornithologique », publié en 1907, dans son bulletin n°10, Gabriel ETOC, curé de Cormenon, étant l'auteur de l'une des premières publications du genre).

Ainsi, la création de la société d'étude et de protection de la nature en Loir-et-Cher (SEPN41), est une première en 1969, puisque les deux autres associations sœurs du département verront le jour en 1980 (Perche Nature) et en 1984 (Sologne Nature Environnement).

Cet article souhaite ainsi faire œuvre de mémoire historique, sans toutefois être exhaustif, pour les années à venir et les nouveaux adhérents qui n'ont jamais connu la SEPN 41, en rendant hommage aux fondateurs et aux premiers animateurs de l'association, en rappelant les origines de sa création et les premières années d'activités. Elles furent, pendant ces années pionnières, intenses et nombreuses, comme ce fut d'ailleurs le cas dans de nombreuses régions de France à l'époque.

Nous évoquerons dans cet article la période de la création à celle du changement de nom de l'association. La SEPN41 est en effet devenue Loir-et-Cher Nature, par décision largement majoritaire de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2002, présidée par Dominique HEMERY. Rappelons que ce changement de dénomination, proposé par le conseil d'administration d'alors, avait pour objectifs de clarifier la nature de l'association, en proposant un sigle plus évident, par rapport aux nombreux sigles en présence dans le département (CDPNE41, SHN41, CJNA, etc) et de répondre à la demande de rationalisation des dénominations des APN souhaitée par notre fédération nationale France Nature Environnement.

La création de la SEPN 41 : les fondateurs en action

Dans les années 60 des jeunes de plusieurs familles du Loir-et-Cher (notamment les familles Henry, Gillet, Gauthier, Hesse, Perthuis, Lunais, Navarin...), ainsi que dans certains cas les parents également, parfois adhérents à des associations nationales (LPO, S.N.P.N,...) tous très intéressés par la nature et les efforts qui commençaient à se développer pour sa protection, voire très passionnés par les activités naturalistes, se sont retrouvés, lors de promenades, en apprenant, par exemple à reconnaître les oiseaux, les arbres...

Un groupe de personnes se constitua ainsi, petit à petit, et, à la fin des années 60, les plus âgés, notamment, eurent l'idée de structurer leurs activités sur le terrain en vue de développer une activité alors encore relativement nouvelle dans le pays, la protection de la nature, dans un cadre associatif.

La suite, nous la laissons à Robert GILLET (1921-2014), professeur, président de la SEPN pendant près de 10 ans, infatigable animateur de la protection de la nature dans le département, dans un texte sur les premières années de la SEPN41 qu'il nous avait très gentiment fait parvenir pour les 40 ans de Loir-et-Cher Nature, en 2009, avant sa disparition en 2014 :

« C'est en juin 1968 que fut lancée l'idée. Le projet s'élabora au cours de réunions chez les uns et les autres pendant la fin de l'année, complétées par des informations à la préfecture et des rencontres diverses (personnalités, mairie de Blois).

L'assemblée générale constitutive eut lieu le 19 janvier 1969 à la Maison des Jeunes (MJC) de Bégon (aujourd'hui Maison de Bégon). Quatre responsables y ont été élus : Claude HENRY, Jacques HESSE, Étienne SCHRICKE et Robert GILLET, qui formèrent le bureau d'origine.

Le 21 janvier 1969, une conférence de presse, rassemblant une quarantaine de personnes au même endroit, faisait connaître la « société d'étude et de protection de la nature en Loir-et-Cher » à un plus large public par l'intermédiaire de la presse.

Les statuts furent déposés à la Préfecture de Blois le 29 janvier 1969. La SEPN41 était née. »

Ajoutons à ce sujet que ces statuts rédigés et approuvés en 1969 n'ont jamais été modifiés depuis, sauf pour changer le nom de l'association en 2002. Cela démontre qu'apparemment, ils ont été fort bien pensés et écrits. Ainsi, l'association a pu fonctionner de la meilleure manière, au long de toutes ces années, alors que beaucoup de choses ont changé dans notre société depuis. La pertinence des premiers animateurs doit être ici saluée.

Voici la composition précise du premier bureau de la SEPN41 :

Président : Claude HENRY, assistant de faculté, domicilié à Blois, né le 20 décembre 1946

Vice-Président : Étienne SCHRICKE, Docteur vétérinaire à Lamotte-Beuvron, né le 28 septembre 1922

Secrétaire-général : Robert GILLET, professeur de lettres, domicilié à Saint-Gervais-La-Forêt, né le 31 mars 1921

Trésorière : Mme Marguerite HESSE, comptable à Blois, née le 19 juillet 1911.

Les premières années d'activités de la SEPN41

Dès les premières années de fonctionnement, les activités seront nombreuses. Tout est à faire en matière de protection de la nature, et l'actualité de l'environnement est riche, alors que nous sommes près de la fin des trente glorieuses, avec le premier « choc pétrolier » en 1973. « Cette crise du pétrole, même si elle n'est pas à proprement parler une « crise écologique », fait apparaître la vérité de la thèse des écologistes sur les ressources limitées de notre planète et ouvre les yeux à beaucoup », remarque Robert GILLET, dans son compte-rendu de dix années d'activités de la SEPN41, dans le bulletin annuel 1978.

Dès le départ, la SEPN41, forte d'environ 200 adhérents, se partage entre les activités de terrain, très nombreuses, et des activités plus militantes, notamment vers le public et les élus et responsables administratifs : rédaction d'articles, conférences, expositions, publications, participation à des campagnes militantes nationales...

Sur ce dernier point, il doit être noté l'importance du travail de publication développé par l'association, au travers d'études naturalistes, publiées soit directement (notamment dans le bulletin annuel qui commencera à paraître en 1972, sous forme ronéotypée au début), soit dans des ouvrages collectifs ou encore des revues nationales, notamment ornithologiques.

L'association n'a jusqu'à présent jamais abandonné ce travail. Certaines publications font aujourd'hui référence, soit naturaliste, soit historique. Les années 2000 à 2010 n'ont pas été en reste, puisque Loir-et-Cher Nature a été soit à l'origine, soit coordinateur, soit coproducteur d'ouvrages naturalistes, principalement sous forme d'atlas départementaux. Les derniers ont été, dans ce cadre inter-associatif, l'ouvrage vendu en librairie et par les associations « *Amphibiens et reptiles du Loir-et-Cher – Répartition communale 2008-2015* », paru en janvier 2017, et « *Les rapaces nocturnes de Loir-et-Cher – Statut, Répartition, Ecologie – Enquête 2015-2017* » publié en cette année 2019 et disponible en lecture sur le site Internet de Loir-et-Cher Nature.

Remarquons également, dès les premières années, les actions d'éducation à la nature et de sensibilisation de la jeunesse, avec un semblant de fédération de plusieurs « clubs nature », rassemblant des jeunes autour d'un ou plusieurs animateurs, dans différentes communes du département : Club protection de la nature au sein de la M.J.C de Lamotte-Beuvron (Mme COCHET) ; Club nature de Mennetou-sur-Cher (Mme NICOLET) ; Club nature de Vendôme (M. PERIN, avec l'aide d'Alain PERTHUIS, alors agent technique des Eaux et Forêts à Citeaux) ; Club nature du Lycée A. Thierry, à Blois (M. D'HUYTEZA)...

Sur le plan des recherches de terrain et des inventaires, ou études naturalistes, tout est à faire pour le groupe actif de naturalistes dans le département, notamment un pré-inventaire des richesses naturelles (La Sologne, la vallée de la Cisse, la Loire, la Petite Beauce...). Puis ce seront, de manière importante, les inventaires réalisés dans le cadre de la mise en place des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), qui furent lancées dans toute la France par le ministère de l'environnement, en 1982.

Enfin, un aspect important du travail de formation et de sensibilisation des membres de l'association est à relever, en ce qui concerne la mise en place d'une bibliothèque conséquente, sur de très nombreux sujets consacrés à l'environnement, dès le tout début des années 70. Les publications dans ce domaine, alors rares en France auparavant, se multiplient alors au regard de l'actualité mondiale et nationale en la matière : eau, air, pollutions, agriculture, écologie, chasse, faune, flore, etc. En 1972, **120 volumes** sont déjà présents dans la bibliothèque de la SEPNA1, ainsi que de nombreuses revues, permettant aux adhérents de parfaire leurs connaissances dont ils pourront se resservir lors de débats, rencontres ou expositions... Les principaux artisans de ce travail seront Jacques HESSE (futur éditeur d'ouvrages sur la nature et l'environnement) et Claude HENRY. Ce dernier décrit quelques ouvrages dans le premier bulletin de 1972, et conclut en ces termes : «L'ensemble de ces livres parus dans cette même année 1972 montre une prise de conscience en rupture totale avec bien des croyances et des mythologies modernes. La contestation écologique apparaît en France avec ces publications. Il faut donc s'attendre à un développement prochain de ces idées, identique à celui qui touche les États-Unis depuis une dizaine d'années ».

Il évoque ensuite un ouvrage d'un auteur important à l'époque, le professeur René DUBOS (*Cet animal si humain – Hachette*) : « Le grand mérite de cet ouvrage est de montrer comment l'homme est déterminé par les gènes issus de ses parents, et façonné par les caractères du milieu où il vit. Nous construisons notre milieu de vie qui a son tour nous façonne. Or notre possibilité d'adaptation à des milieux standardisés, déficients, pollués, laids, etc...est très grande. C'est dans cette adaptation que réside, selon l'auteur, un des plus graves dangers : « Par un étrange paradoxe, l'aspect le plus effrayant de la vie, c'est que l'Homme est capable de s'adapter à presque tout, même à des circonstances qui détruisent inéluctablement les valeurs mêmes qui ont donné à l'humanité son caractère unique ».

La pertinence de la fin du texte de Claude HENRY nous impressionne 45 ans plus tard : « Tous ces ouvrages bouleversent des conceptions surannées, pourtant très généralement admises aujourd'hui. La nouvelle vision qu'ils donnent de nos rapports avec notre environnement est passionnante, par l'intelligence de la réflexion, et par l'effort et le courage déployés pour échapper à l'impérialisme des conceptions productivistes ».

QUELQUES REPERES : 1969 et autres années...

2 mars 1969 : Premier vol du Concorde

15 juin 1969 : Georges Pompidou est élu Président de la République Française

23 juin 1969 : le Rhin est pollué par un insecticide. 20 millions de poissons meurent dans la traversée du fleuve aux Pays-Bas

16 octobre : inauguration de la centrale nucléaire de Saint-Laurent (41)...

Nomination du premier ministre de l'environnement : Robert Poujade, ministre délégué, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, le 7 janvier 1971.

Alain Peyrefitte, sera le second de la cinquième République : ministre des affaires culturelles et de l'environnement, le 1er mars 1974.

Le premier véritable ministre de l'Environnement sera Michel Crépeau, le 22 mai 1981.

Premier candidat écologiste à la Présidence de la République en juin 1974 : René Dumont (agronome, ingénieur, pacifiste, écologiste...). Il obtiendra 1,32 % des votes, soit 337 800 voix (6ème rang sur 12 candidats au premier tour).

Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (considérée comme la loi fondatrice pour la protection de la nature en France. Elle introduit notamment le statut d'espèces protégées, les études d'impact,...)

R.G.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE
PROTECTION DE LA NATURE
EN LOIR-ET-CHER



PHRAGMITE DES JONCS - MARAIS DE LA CISSE

Cliché Ph. HENRI

1972

1079

I - Dix premières années intenses : Des résultats remarquables

C'est avec une grande énergie et parfois un véritable enthousiasme que les animateurs de la SEP41 réalisèrent beaucoup d'actions, soit naturalistes, soit de sensibilisation du public et des pouvoirs publics locaux. Après 10 années d'activités, Robert GILLET, président depuis 1972, dresse un bilan tout à fait remarquable (à lire en détail dans le bulletin annuel 1978 SEP41). Il exprime ce volontarisme ainsi : « Beaucoup d'autres problèmes locaux ou régionaux se présentaient à nous : il fallait les examiner, constituer une documentation et attirer l'attention du public sur la destruction abusive des « nuisibles » (rapaces, hérons, blaireaux...en faisaient alors partie), sur la dégradation de nos rivières, sur les excès du remembrement et des enrésinements, sur la nécessité de sauvegarder par des réserves naturelles les sites les plus riches de notre région, etc ».

« On imagine difficilement aujourd'hui à quel point le public était étranger à ces questions. Certaines personnes, même cultivées, avouaient ne pas saisir ce que l'expression « protection de la nature » pouvait représenter, et la notion, pourtant fondamentale, de patrimoine naturel échappait à la plupart des gens ».

Robert GILLET, dans sa modestie légendaire, remarque toutefois « que les réalisations locales en progrès dans la protection de la nature ne relèvent pas seulement de la seule SEP41, mais des efforts d'organismes divers associés à la même tâche ». Voici quelques réalisations, entre 1969 et 1978, listées par M. Gillet :

1970 – Pré inventaire des richesses naturelles en Loir-et-Cher.

1971 – Création du Comité Départemental de Protection de la nature et de l'Environnement (CDPNE).

1972 – Sauvegarde de la zone centrale des étangs en Sologne. L'autoroute A71 épargnera ce secteur, le plus riche pour la flore et la faune de Sologne.

1973 – Conférence-débat ; « Vers le Val de Loire nucléaire ». 500 personnes à la salle de la Mutualité Agricole (alors avenue de Vendôme à Blois), avec le professeur Philippe LEBRETON.

1974 : Réintroduction, réussie, du Castor d'Europe sur la Loire.

1975 : Constitution de la réserve de BOISVINET, dans le Perche (commune du Plessis-Dorin), par le CDPNE.

1977 : Mise en route de la procédure de classement en réserve naturelle de la vallée de la Grand-Pierre et de Vitain, à Marolles (avis favorable de la commission départementale des sites pour ce classement, en 1978).

1978 : Création de la Maison de la Nature de Marolles.

1979 : Réalisation et présentation d'une grande exposition : Les mammifères sauvages du Loir-et-Cher (circulation de l'exposition dans le département : Château de Blois, Ecole Normale Départementale, MJC de Lamotte-Beuvron, Musée de Vendôme, Ecoles de Montoire-sur-Le-Loir..., avec plus de 5000 visiteurs).

De nombreuses études ont également été réalisées par les membres de l'association pendant cette première décennie. En voici quelques unes relevées dans ce même bulletin 1978 :

- L'aménagement de la Cisse (1972).

- Les rapaces de Loir-et-Cher (pour le ministère de l'agriculture en 1973).

- La faune vertébrée des îles et rives de la Loire (1974, pour le service régional de l'Equipement).

- Le cerf dans la Sologne de l'Ouest (pour le CDPNE en 1975).

- La faune vertébrée de Sologne – Les mammifères de Sologne (pour l'Institut international d'Ethnoscience et le CDPNE en 1975-76).

- Inventaire bibliographique de l'impact des routes et autoroutes sur la faune vertébrée (pour le ministère des transports en 1978).

Robert GILLET termine son bilan de dix ans d'actions par un appel à de nouveaux adhérents, nouveaux « animateurs persévérants et convaincus », (Rien de nouveau aujourd'hui, puisque nous faisons toujours la même chose régulièrement).

Son constat général d'alors reste un modèle toujours valable aujourd'hui : « La bataille pour la conservation de la nature est loin d'être gagnée. Elle se déroule à la fois dans les organismes nationaux ou internationaux chargés d'examiner les grandes questions écologiques de notre temps, et dans les associations locales de protection de la nature qui s'efforcent d'agir directement sur le public et dans les milieux naturels d'un secteur restreint comme notre département ».

« Les uns et les autres sont nécessaires, car les questions de protection se posent à tous les niveaux et doivent être envisagées et traitées aux niveaux qui leur conviennent ».

« Pour s'en tenir à celui qu'occupe la SEP41, je crois que nos efforts, depuis sa fondation, ont été utiles et sont parvenus à un certain nombre de résultats heureux, ceci grâce à la collaboration de tous ceux qui dans notre département sont soucieux de la qualité de l'environnement et de la sauvegarde de notre patrimoine naturel ».



Dans un document qu'il avait rédigé pour les 40 ans de l'association, en 2009 (voir le bulletin annuel de LCN Année 2009), Robert GILLET avait relevé, dans cette période pionnière, « les faits les plus marquants et assez différents qui montrent l'originalité des débuts de l'association ». En voici trois que nous sélectionnons aujourd'hui :

La création en 1971 du groupe d'études sur la Sologne :

L'origine remonte à une réunion organisée par la SEP41 à la mairie de Lamotte-Beuvron, en novembre 1970, sur la possibilité de créer un parc naturel régional en Sologne.

« Mais c'est une affluence de plus de 100 personnes qui se présentera à la réunion. Il fallut aller à la salle des fêtes et faire face à des interventions hostiles à tout projet de parc naturel régional. Un compromis fut trouvé dans la constitution d'un groupe d'études sur la Sologne, qui se réunit en juin 1971. Il rassemblait, avec les naturalistes, les représentants politiques et économiques de la région (onze organismes au total). Il travailla par commissions pendant deux années et produisit un important rapport qui donnait une vision globale de la Sologne d'alors, avec la volonté d'assurer à la région une économie vivante sans lui faire perdre sa beauté et ses richesses naturelles ».

Etienne SCHRICKE, membre fondateur de la SEP41, évoque également le combat pour la Sologne, dans une contribution écrite qu'il nous avait fait parvenir également en 2009. Il rappelle notamment que ces efforts et ces nombreux débats, s'ils ne débouchèrent pas, comme nous le savons sur la création d'un parc naturel régional, aboutirent à la création de réserves (dites naturelles, éducatives ou cynégétiques...). « Plusieurs tentatives aboutirent à des échecs, mais l'idée était dans l'air et fut reprise par la fédération des chasseurs (son président d'alors, M. Bouhier de l'Ecluse, avait été conquis par nos arguments) : ce fut la création de la réserve de Malzoné (Millançay). Le conservatoire régional (aujourd'hui CEN Centre Val de Loire), quant à lui, devait acquérir le superbe étang de Beaumont, à Neung-sur-Beuvron ».

« Il y a un combat, dont j'ai gardé le goût amer : l'échec du projet de parc régional. Occasion manquée pour la Sologne malgré les tentatives renouvelées depuis par certains élus. En 1970, subsistait encore, bien que déjà en déclin, une agriculture nécessaire à l'équilibre de diverses activités, au maintien des paysages, à la richesse de la faune et de la flore. Elle y aurait puisé des forces, un élan. C'était notre ambition.

Or, que voyons-nous aujourd'hui ? La fermeture des paysages, l'enrillagement, des friches, la désertification agricole, l'explosion du grand gibier au détriment d'autres espèces...Le PNR était, sans doute, un ultime espoir...Le projet se heurta à l'hostilité affichée ou silencieuse de plusieurs élus de la région ».

(Etienne SCHRICKE, membre fondateur de la SEPN41, a été maire-adjoint de Lamotte-Beuvron de 1965 à 1981, conseiller général du canton de Lamotte-Beuvron de 1970 à 1979. Docteur vétérinaire, il a été à la fois chasseur et écologiste convaincu. Comme on le voit ci-dessus, il a tenté en vain de convaincre ses collègues du conseil général de l'intérêt d'un parc régional en Sologne. Il a défendu bien d'autres dossiers, dont la création du CDPNE, dont il devint le premier président en 1971. E. SCHRICKE était resté jusqu'à son décès, le 2 janvier 2019, membre de Loir-et-Cher Nature, même après avoir quitté la région il y a une vingtaine d'années).

Le projet de sauvegarde de la vallée de la Grand-Pierre et des marais de la Cisse :

Ce projet fut élaboré en 1972, par Claude HENRY et Jacques HESSE, rappelle R. GILLET. « Il s'agissait d'assurer la conservation de cette zone encore naturelle au cœur de la Petite Beauce, formée de milieux remarquables : pelouses calcaires, vallée sèche, dalles rocheuses, prairies humides, boisements originaux. Des vestiges préhistoriques importants y sont également présents.

Une demande de protection fut adressée à l'administration en 1972, sans suite cette année-là. Mais le projet avait lancé l'idée. Il fut repris par le CDPNE quelques années plus tard et aboutit à la création, en 1979, de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de la Grand-Pierre et de Vitain, le site protégé le plus important du département » (la gestion de la réserve est toujours aujourd'hui encore confiée par l'Etat au CDPNE).

La réintroduction du Castor d'Europe sur la Loire, en 1974 :

« Un des animaux les plus originaux de notre faune, le Castor d'Europe, avait disparu de notre région (comme de la plus grande partie de la France) depuis plus d'un siècle. Quelques responsables de la SEPN41 (dont Jean-Pierre JOLLIVET, l'un des principaux animateurs de l'opération de réintroduction), sensibles à cet appauvrissement, entreprirent sa réintroduction sur la Loire.

Avec les autorisations administratives adéquates (avis favorable de la commission de l'agriculture du Conseil Général de Loir-et-Cher, en décembre 1973) et les conseils d'un spécialiste, le Père Richard (Bernard Richard, chargé de recherches au CNRS, a étudié les castors français depuis 1951. Il est l'auteur d'un des premiers ouvrages en France sur l'espèce, *Les Castors*, Editions Balland), ils gagnèrent la basse vallée du Rhône où l'espèce était encore présente sur quelques affluents (principalement dans la région de Montélimar), afin d'y capturer si possible un couple d'animaux. Ils réussirent à piéger trois castors dont une femelle, en mars 1974.

Ceux-ci furent amenés à Blois, puis relâchés dans un terrier préparé à l'avance, sur le bords du fleuve, à Saint-Denis-sur-Loire (premier lâcher le 15 avril 1974). Ils s'adaptèrent à ce nouveau milieu où deux autres animaux furent relâchés en septembre ». Robert Gillet conclut ce rappel historique ainsi : « L'opération fut une réussite, puisque, en quelques années, toute la vallée de la Loire moyenne et quelques affluents furent colonisés par les descendants des castors réintroduits ».

Le castor est évidemment aujourd'hui une des espèces emblématiques du bassin de la Loire. Cette opération est une des grandes réussites de l'association. Le récit en détail de cette réintroduction a été publié dans *Le Courrier de la Nature* n° 302, mars-avril 2017 – Rémi Luglia – *Le retour du castor à Blois et sur la Loire ou de l'adaptation des espèces protégées*. Une grande partie de cette étude a été publiée dans le bulletin annuel de Loir-et-Cher Nature, Bulletin 2016.

1969 - 2002	
Les présidents de la SEPN41 depuis sa fondation	
Claude HENRY	Président fondateur en 1969
Robert GILLET	1972 à 1979
Claude HENRY	1980 et 1981
Jean-Pierre JOLLIVET	1982 à 1994
Jean PINSACH	1995 et 1996
Gilles VION	1997
Dominique HEMERY	1998 à 2002

II - D'autres actions et réalisations des années 1980 et 1990

Jean-Pierre JOLLIVET, qui, après avoir été l'un des principaux artisans de la réintroduction du castor sur la Loire, a été président de la SEPN41 de la décennie 80 à celle des années 90, est également revenu sur ces années, parfois difficiles pour l'association, après le départ de certains de ses animateurs historiques, notamment vers le CDPNE et ses moyens financiers beaucoup plus importants que la SEPN41 d'alors, dans un texte de souvenirs, écrit également en 2009 (les créations de Perche Nature en 1980, puis de Sologne Nature Environnement en 1984, auront également participé à l'affaiblissement en terme de nombre d'adhérents de la SEPN41) :

« Dès 1983, je me désolais des jeunes qui ne prenaient pas la relève...Les appels à bonne volonté furent incessants. « Au secours, on coule ! » reflétait une année particulièrement difficile...Le fonctionnement fut souvent à flux tendu et l'implication de la bonne dizaine des fidèles actifs remarquable. Le « noyau dur » des activités de l'association demeurait très vivace. D'une part, tout ce qui touche à la vulgarisation et à l'information, avec les sorties nature, les expositions, la participation à diverses fêtes, les animations scolaires... Et d'autre part, toute l'activité naturaliste, notamment ornithologique. Avec une mention spéciale pour les opérations de préservation d'espèces en difficulté, au premier rang desquelles les busards. Une aventure de 30 ans qui mériterait un livre. Et des implications naturalistes, humaines et maintenant réglementaires. Merci évidemment à François BOURDIN ».

Années 1982 – 1983 - 1984

L'association n'a plus de local, celui occupé à l'école de la rue Dorgelès à Blois, a dû être rendu à la ville (les archives et matériels seront installés provisoirement à Cour-Cheverny, chez le président Jollivet).

Des actions en justice commencent à être réalisées de manière régulière, au sein de l'association. Des plaintes sont déposées auprès du Procureur de la République pour des destructions d'espèces protégées, notamment des rapaces, encore souvent tirés par des chasseurs, malgré la protection totale fixée par la loi, mais pas encore totalement acceptée par le monde rural. A l'époque, les dossiers ne rencontrent pas souvent de suite du Parquet. Les premiers dossiers importants seront toutefois différentes affaires de naturalisation d'espèces protégées, relevées chez des taxidermistes.

Remembrements et recalibrages de rivières : le cas désastreux du recalibrage de la rivière La Masse

Depuis les années 60, le Loir-et-Cher a été particulièrement touché par les programmes de remembrement et travaux connexes. Ces programmes, dont le but était d'assurer la modernisation de l'appareil de production agricole, étaient imposés de manière autoritaire par le préfet, à la demande des propriétaires concernés sur la base d'un échange de terres équivalentes. Depuis la loi de 1976 relative à la protection de la nature, une étude d'impact devait assurer la prise en compte des conséquences des travaux (notamment ceux appelés « connexes ») sur l'environnement.

Le remembrement de Vallières-les-Grandes, commune de 4000 hectares, près de Montrichard, va s'illustrer, de manière catastrophique pour la nature, au début des années 80 et restera une défaite amère pour la SEPN41. L'étude d'impact apparaît à l'analyse, lors de l'enquête publique, superficielle, alors que les travaux prévoient l'arrachage de 29 bosquets et de 5 km de végétation riveraine de la rivière. Mais également 12 redressements de la rivière et son recalibrage à 5 mètres de largeur... L'étude réalisée par la DDA, elle-même maître d'œuvre de l'opération, est analysée par le ministère de l'environnement, en mai 1980, de manière très critique, suite à l'intervention de la SEPN. L'association se satisfait de cette intervention, mais le préfet passera outre et les travaux seront entièrement réalisés. Voici donc comment on « déménageait » une rivière sauvage, pendant que les ingénieurs ruraux de la DDA et les entreprises locales s'enrichissaient au détriment de l'intérêt général...

Une sortie grand public sera organisée par l'association le 28 mars 1982 pour montrer à tous ce qu'il ne faut plus faire. « En organisant cette visite, il ne s'agissait pas pour la SEPN de contester la nécessité de remembrer une commune à vocation agricole, mais d'attirer l'attention du public sur les différentes manières possibles de conduire une telle opération et les travaux connexes qui s'y rattachent. Une attention plus grande aux richesses naturelles et paysagères dans l'étude d'impact n'aurait-elle pas permis un projet de remembrement qui eût respecté davantage le patrimoine naturel de ce village et de la campagne environnante sans nuire aux agriculteurs concernés », écrivit Robert Gillet, dans le compte-rendu de la sortie.

Cette expérience négative eut tout de même un certain retentissement dans les services administratifs et permit à l'association Perche Nature d'intervenir plus efficacement lors de situations analogues rencontrées dans le bocage Percheron. Les études d'impact seront progressivement confiées à des intervenants extérieurs à la DDA (direction départementale de l'agriculture).

Une campagne pour la sauvegarde des milieux naturels dans la région Centre – Une mobilisation qui aboutira à la création des Conservatoires départemental et régional

En **1982**, la FRAPEC (fédération régionale des associations de protection de l'environnement du Centre, devenue aujourd'hui FNE Centre Val de Loire), fondée en 1980, qui regroupe alors 8 associations, dont bien évidemment la SEPN41, lance une grande campagne pour développer de manière significative la protection des milieux naturels les plus fragiles par l'acquisition de sites, selon les modèles de création de réserves naturelles privées, développés principalement en Grande-Bretagne, en Belgique et aux Pays-Bas... C'est la maîtrise foncière qu'il convient d'assurer maintenant, sans attendre l'action des collectivités locales. Cette grande idée aboutira en **juin 1987** à la création d'une nouvelle association, « le Conservatoire des sites du Loir-et-Cher », dont le premier président sera Robert GILLET, l'infatigable artisan de la protection de la nature d'alors (Le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre sera créé ensuite en 1990).

Mais en 1982, il s'agit alors de vendre des timbres. « Les fonds récoltés doivent permettre l'acquisition de sites. Le succès est symbolique mais l'idée est lancée et la volonté est là. En 1984, la SEPN41 organise avec l'ensemble des APN du département une mémorable « Fête de la Nature » au parc des Mées, à Blois (le 20 mai 1984), qui attire plusieurs milliers de visiteurs. Un chèque de 15 000 francs est officiellement remis à Jean-Pierre RAFFIN, le président de la FFSPN (Fédération Française des sociétés de protection de la nature, devenue France Nature Environnement), sur une grève de Loire...A bien des égards, cette opération paraissait prometteuse, mais l'énormité du travail nécessaire pour l'organisation de la fête, comparée à la modicité du bénéfice, fera abandonner cette piste », se rappelle Jean-Pierre JOLLIVET.

Années 1985 à 1990

De nouveaux adhérents, de nouveaux administrateurs motivés, permettent de maintenir de nombreuses activités qui deviennent dans ces années-là régulières pour certaines d'entre-elles. Il s'agit principalement des programmes de conservation et de sauvegarde des busards en Petite Beauce, et des sternes sur les îles de Loire.

Dans le bulletin de l'année 1984, un premier bilan d'actions de protection des busards est publié, portant sur les années 1976 à 1984. A partir de 1983 et 1984 les interventions des bénévoles sur les nichées de Busards Cendré et Saint-Martin donnent des résultats très encourageants. Nous étions pourtant, à cette époque, encore loin de la mise en place des zones NATURA 2000...

Ces actions sont également facilitées par l'arrivée, pour la première fois au sein de l'association, d'un permanent. Il s'agit d'un objecteur de conscience (affecté alors pendant deux années dans des organismes, au lieu de suivre son service militaire). Luc BOURDILLON sera un permanent actif et très motivé. Il ne restera pas seul alors puisqu'en 1985 un autre jeune, sous contrat T.U.C (Christophe CARDOEN présent pendant 5 mois) permettra le développement de sorties de découverte des castors dans des écoles.

En cette même année **1985**, un autre événement d'importance va permettre aux permanents et aux animateurs de travailler de manière beaucoup plus efficace : La SEPN41 a enfin un véritable local associatif, mis à disposition par la Ville de Blois, à la Maison des Associations, rue Roland Garros. L'association est toujours présente dans ce local 35 ans après, malgré la réduction de la surface utilisée, il y a quelques années.

A noter, dès ces années, la création du groupe « Ornithologie », toujours en activité, dont le premier animateur sera Gérard REVOLTE, alors dynamique secrétaire général de l'association. Les ornithologues amateurs participeront d'ailleurs, **en 1985-1989**, aux recherches de terrain dans le cadre de la réalisation du Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France (coordonné par la Société Ornithologique de France).

En **1987**, pour la 3ème année consécutive, l'association réalise un entretien manuel des rives de la Tronne, grâce à une très bonne relation avec le syndicat intercommunal d'aménagement de la Tronne. Ainsi, cette action écologique locale va permettre d'éviter des travaux destructeurs et coûteux pour les collectivités. Cette petite rivière qui se jette dans la Loire à Cour-sur-Loire gardera ainsi des berges boisées agréables. Cette action importante sera à l'époque un véritable modèle de gestion douce des rivières, avant que ce type de fonctionnement ne se généralise ultérieurement.

Le journal de Blois et de Loir-et-Cher

LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE PROTECTION DE LA NATURE EN CONGRÈS DEMAIN L'homme : acteur, spectateur et victime de l'environnement

On y a mis le temps ! C'est encore bien loin d'être parfait, mais il semble enfin entré dans la tête des gens qu'en matière d'environnement on ne pouvait plus tout à fait faire n'importe quoi n'importe comment.

La nature, c'est un équilibre fragile entre tous les composants qui la constituent. L'homme, s'il en est le spectateur privilégié (? !), en fait également partie. C'est à ce titre que toute modification artificielle du fragile équilibre dont nous parlons plus haut remet son existence en question.

Des associations de protection de la nature se sont créées ces dernières années et dialoguent, avec profit, avec les pouvoirs publics.

La S.E.P.N., qui tiendra demain son assemblée générale, fait partie de celles-ci. L'occasion était bonne pour faire, avec ses responsables, un petit tour d'horizon de ses activités.

L'eau que nous consommons vient, en majeure partie, des rivières et de quelques puits. Une rivière n'est pas une poubelle.

Plus le fleuve charrie de nuisances, plus il faut de stations d'épuration complexes. Plus l'eau

est polluée et plus il faut de chlore. Le problème des engrais est également crucial, car les eaux d'écoulement les emportent toujours vers les puits et les rivières : alors, bonjour les nitrates, bonjour les phosphates et, pen-

dançant que l'on y est, bonjour les pesticides ! Si rien n'est fait, le consommateur se retrouve, au bout du compte, avec une eau désagréable au goût (le chlore), aux qualités douteuses (peut-on vraiment tout filtrer ?) et au prix élevé, à cause de toutes les opérations rendues nécessaires par la pollution.

La S.E.P.N. déploie une forte activité pour la défense de l'eau (ce n'est pas les pêcheurs qui s'en plaignent). Dans le cadre de la campagne ligérienne pour la neutralisation des ordures (en collaboration avec des maires comme M. Sudreau à Blois ou M. Froyer à Tours), la S.E.P.N. repère et signale certains points inquiétants.

Ainsi, à Mer, à proximité de la source de la Tromne (qui se jette dans la Loire), se trouve une dé-

charge publique. De même, à Blois, une décharge se trouve au pont Charles-de-Gaulle. Même si elle est, pour l'instant, bien contenue, il n'en reste pas moins qu'elle est trop près du fleuve... qui alimente nos robinets.

Survie des espèces et des espaces

C'est toujours la grande idée de l'équilibre : de la diversité naît l'équilibre et la résistance des individus.

Ainsi, la S.E.P.N. est à l'origine de la réintroduction, dans nos rivières, du castor d'Europe. Ce dernier, moyennant quelques précautions, assure à lui tout seul un salutaire entretien des berges.

La société s'occupe également de la protection des busards (qui englobent les régiments de rongeurs) et qui étaient très menacés. En effet, nichant à terre, souvent parmi les moissons, les nids avec les jeunes disparaissaient entre les dents des moissonneuses-batteuses. La plupart des agriculteurs se sont montrés très réceptifs à cette campagne qui se solde, apparemment, par un succès.

Dans le même ordre d'idées, la S.E.P.N. a été amenée à interdire certaines actions en justice après avoir découvert des animaux, protégés par la loi, transformés en objets de décoration par des taxidermistes.

Du côté de Saint-Viâtre

Il était une fois une autoroute dont l'implantation en Soignes soulevait bien des passions. Maintenant, elle est là !

Conséquence immédiate : un complexe futuriste de loisirs espérant l'afflux des automobilistes migrants cherche à s'implanter.

La S.E.P.N., évidemment, ne soutient pas ce projet : « Cela nous montre bien, comme tout ce tient en environnement, comment un responsable. L'autoroute, implantation très discutable, entraîne une autre qui l'est plus encore. Il ne s'agit pas de résister le tourisme, dont la région a besoin, mais de faire qu'il soit bien intégré au patrimoine local.

« Un centre de loisirs, du type de celui envisagé, pourrait aussi bien se trouver à Nîmes qu'à Marseille.

« Nous nous joignons donc au mouvement d'opposition que coordonne la FRAPEC, en déplorant avec elle de voir des municipalités tenter la bonne affaire (?) sans vue d'ensemble régionale et, à long terme, en opposition avec le P.A.R. »

Chercher à préserver la région

La Société d'études et de protection de la nature, qui regroupe environ 150 bénévoles, entretient avec l'administration d'excellentes relations (et, bien sûr, avec le Comité de l'environnement). Elle fait des propositions en-



La S.E.P.N. est à l'origine de la réintroduction dans la Loire du castor européen, dit « fiber »

tendues sur les problèmes de la chasse et de la pêche. Elle participe à la grande fête de la nature qui fut un des moments forts de son activité en 1984. Responsable d'études diverses (notamment sur les oiseaux migrateurs), elle est bien implantée dans la région et cherche à la préserver du

mieux possible, sans faire de tarisme ni de démagogie.

La S.E.P.N., dont le siège est sis 9 ter, chemin Landes, à Blois, tiendra demain 14 h. son assemblée générale dans la salle municipale de Candé Bouvrou.

A.



L'entretien manuel des rives proposé par la S.E.P.N., a été accepté par le syndicat intercommunal d'entretien de la Tromne

« Un centre de loisirs, du type de celui envisagé, pourrait aussi bien se trouver à Nîmes qu'à Marseille.

« Nous nous joignons donc au mouvement d'opposition que coordonne la FRAPEC, en déplorant avec elle de voir des municipalités tenter la bonne affaire (?) sans vue d'ensemble régionale et, à long terme, en opposition avec le P.A.R. »

Chercher à préserver la région

La Société d'études et de protection de la nature, qui regroupe environ 150 bénévoles, entretient avec l'administration d'excellentes relations (et, bien sûr, avec le Comité de l'environnement). Elle fait des propositions en-

1989 : réalisation de l'exposition « Le Castor en Loir-et-Cher »

Le projet d'une exposition itinérante pour faire connaître le retour du castor sur la Loire et ses affluents faisait chemin au sein des naturalistes de l'association depuis quelques années, l'animal n'étant plus présent dans la mémoire des habitants. Grâce à l'obtention d'une subvention, l'exposition est enfin réalisée au début de l'année 1989. Il s'agit d'une belle exposition originale d'une douzaine de panneaux plastifiés qui traitent de la biologie de l'animal et de sa réintroduction en Loire. Réalisée en trois exemplaires, cette exposition est alors prête à circuler dans de nombreux endroits : communes, écoles, etc.

Dès 1990, l'exposition tournera dans le département et dans d'autres départements, dont le Loiret. L'accueil du public sera très favorable. Elle sera présentée en 1990 aux Muséums d'Histoire Naturelle de Blois et d'Orléans... Pendant ce temps, le castor se porte bien dans son biotope ligérien. Le bilan réalisé par Jean-Pierre JOLLIVET, à l'automne 1991 est très favorable : 12 familles sont installées sur le cours de la Loire, dans le département. On estime de 10 à 13 le nombre de familles dans le département du Loiret. « Le castor fréquente le fleuve depuis le Maine-et-Loire jusqu'à la rivière Allier. La réintroduction de l'espèce dans le fleuve apparaît donc comme un remarquable succès malgré les lacunes de son suivi ». Depuis, l'espèce, de retour dans son biotope naturel, a bien entendu fait encore mieux, et son suivi est régulièrement réalisé par le réseau d'observateurs de l'ONCFS.

Un sentier de découverte au lac de la Pinçonnière à Blois

Alors qu'un nouveau permanent objecteur de conscience arrive au sein de l'association en 1990 (Gilles LEIARD), la SEP41 propose de créer, avec l'accord et le soutien de la Ville de Blois, un sentier de découverte autour du lac de la Pinçonnière, à Blois, espace nature urbain de qualité. Des bornes seront installées sur le terrain. Un fascicule développe un thème particulier à chaque station.

Réalisé en deux années, sous la coordination de Sylvette LESANT, dans le cadre d'un PAE (plan d'action éducative), et ainsi subventionné par le ministère de l'Education Nationale, mais également par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général, le sentier sera inauguré **le 12 juin 1992**.

Un « contrat vert » pour trois années : La rivière, milieu naturel

En 1992, encore, est signé avec le Conseil Régional du Centre un « contrat vert ». Il s'agit d'un poste de chargé de mission financé pendant trois années. Marc IWANIEC, entomologiste de formation, est ainsi le premier professionnel à intégrer la SEP41 (ce sera toutefois également le dernier). Son travail portera sur le développement d'activités de sensibilisation et d'information sur l'écologie de la rivière, notamment à travers la biologie du castor, dans le milieu scolaire, mais également sur des recherches de sites à castors, sur le Beuvron ou le Cosson, qui n'avaient pas encore été prospectés jusqu'alors (réalisé en 1992 et 1993 à l'aide d'une barque).

et-Cher

Environnement

Les castors font barrage...

L'Ardoux, petite rivière qui traverse le village de Saint-Laurent, après avoir serpenté dans le val depuis les environs de Cléry-Saint-André, est le théâtre d'un événement rarissime, unique en Loir-et-Cher : l'édification d'un barrage par des castors.

Le castor a deux points communs avec l'homme : c'est un mammifère de la même classe que lui (celle des vertébrés) et il possède, avec ses pattes avant, un certain don de préhension par opposition du pouce aux autres doigts. Il vit au bord des rivières. Il creuse son terrier dans les berges, sous le niveau de l'eau pour que l'entrée soit cachée. Si le niveau de la rivière baisse, il édifie alors un barrage afin de le maintenir au-dessus de l'entrée de son terrier. Pour construire son barrage et parfois consolider son logis, ce rongeur, qui peut atteindre vingt-cinq à trente kilos, s'attaque aux jeunes arbres avec une prédilection pour le bois particulièrement tendre des saules et des peupliers.

En gaulois, castor se disait

Événement rarissime : un barrage sur l'Ardoux, rivière qui traverse Saint-Laurent-Nouan, a été installé par des castors.

bièvre et le Beuvron était une rivière où vivait des castors. L'adjonction de ces deux mots à plusieurs noms de village de la région (Lamoitte-Beuvron, Candé-sur-Beuvron, Monthou-sur-Biévre, Fougères-sur-Biévre) laisse supposer que les castors étaient répandus dans le secteur de ce qui devait devenir le Loir-et-Cher. Ils furent d'abord chassés pour leur peau qui permettait de confectionner d'épaisses fourrures.

Une région peuplée de castors

Puis, vers le Moyen Âge, ils furent en plus recherchés pour deux raisons. D'abord pour leur chair car, leur queue étant écailleuse, les castors étaient assimilés aux poissons. Ils

pouvaient donc être consommés pendant les carêmes. Ils étaient également recherchés pour le « castoréum », sécrétion odorante qu'ils déposent sur leur territoire pour en marquer les limites. Cette substance était récupérée et servait de fixateur au parfum.

Déjà victime de cette chasse pour raisons « utilitaires », le castor a également été traqué et systématiquement massacré à cause des dégâts qu'il faisait dans les jeunes plantations. Aussi, cet animal peu prolifique (il y a deux à trois jeunes par an, en une seule portée, vers le mois de juin) disparu peu à peu de la région et de la plus grande partie de la France.

Il fut réintroduit dans le val de Loire en 1976, aux environs de Blois. On avait suivi le dé-

placement des couples aux branchages rongés. Arrivés sur l'Ardoux, à Saint-Laurent-Nouan, il y a deux ou trois ans, il semble qu'un couple ait remonté la rivière et se soit enfin installé. La présence du barrage pourrait indiquer que le couple a eu des jeunes et qu'il s'est stabilisé à proximité.

Une espèce très protégée

M. Jolivet, membre de la S.E.P.N. (Société d'étude et de protection de la nature) et spécialiste des castors, est très intéressé par le barrage car on n'avait jamais eu l'occasion dans la région de suivre l'évolution de l'un d'entre eux. Dans la vallée du Rhône, où il reste bien implanté, le castor fait des barrages en été, au mo-

ment où l'eau est la plus basse. Mais ces barrages sont emportés en hiver par la violence du courant.

Sur l'Ardoux, le courant ne sera pas assez fort pour emporter le barrage et il sera particulièrement intéressant de suivre le comportement de ces animaux pour régler le niveau de la rivière à l'entrée de leur terrier en cas de montée des eaux. M. Jolivet pourra peut-être donner le résultat de cette étude lors d'une exposition-conférence qu'il présènera courant décembre au centre de rencontres de Saint-Laurent.

Précisons que le castor est une espèce protégée et qu'il est rigoureusement interdit par la loi de le chasser ou de détruire ses constructions. Pour pallier à son seul inconvénient, l'abattage des jeunes peupliers, il suffit d'en entourer le pied par un grillage. Les rongeurs s'attaqueront alors aux branches des buissons et arbustes qui poussent au bord de la rivière, assurant ainsi le nettoyage des berges.



Le barrage édifié par des castors : un événement rarissime en Loir-et-Cher



Le castor, animal attachant, est bien évidemment protégé

Cette année-là, une secrétaire est également recrutée dans le cadre d'un « Contrat Emploi Solidarité » (Mme SIERIES). Les affaires juridiques sont toujours nombreuses, avec cette année 1992, deux dossiers noirs : le tir par un chasseur non-identifié d'un Faucon pèlerin, à l'automne 1991, à Villerbon, et l'empoisonnement d'un Busard cendré bagué d'un an (bagué le 14 juillet 1991 dans les Ardennes), à Lorges, près de Marchenoir. Les chasseurs ont la détente facile, par contre, en matière de respect de la loi et des espèces protégées, certains esprits lents ont encore manifestement des difficultés. Les rapaces resteront encore longtemps les victimes de ces agissements. Les années suivantes démontreront que ce n'est pas par erreur que certains chasseurs d'alors tirent sur les rapaces ou les détruisent encore par d'autres moyens (empoisonnements, destructions de nichées de busards...).

En 1994, les activités liées au « contrat vert – La rivière Milieu Naturel » sont importantes et obtiennent des résultats encourageants : Le diaporama sur le castor a été présenté dans 40 classes (920 scolaires), un nouveau dépliant « castor » est réalisé en couleurs, en mai 1994 et envoyé immédiatement aux différents syndicats de rivières concernés par la présence du castor qui colonise maintenant les affluents de la Loire. Les animations scolaires sur le terrain seront également nombreuses (25 classes). Le contrat vert de Marc IWANIEC se terminera le 30 avril 1995. Ce dernier restera encore quelques années comme bénévole très actif au sein de l'association que préside depuis le début de l'année Jean PINSACH.

1994-1995, les chasseurs sortent du bois ! : Un scandale dénoncé haut et fort par la SEPN41

Dès l'ouverture de la saison de chasse 1994, « c'est avec stupeur et effarement que nous assistâmes à la pire des manœuvres de désinformation et d'intoxication organisées en Loir-et-Cher depuis que nous avons mis en place les opérations de surveillance des busards », rapporte François BOURDIN, dans un compte rendu de l'époque, intitulé à juste titre « La rupture ». En effet, accompagnée d'une campagne de presse mensongère, la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, bientôt rejointe par celles du Loiret et de l'Eure-et-Loir, lance une pétition pour demander « la régulation des rapaces, et notamment des busards », ceux-ci étant accusés « d'avoir proliféré d'une manière exceptionnelle et anormale, entraînant une diminution importante des populations de perdrix ». La pétition menace même de réaliser cette « régulation » des rapaces directement par les chasseurs si l'administration ne répondait pas à cette demande.

Cette pétition sera adressée au préfet de région le 15 octobre, sous le titre « Appel pour la survie de la perdrix en région Centre ». La presse locale fera état de 12 300 signataires dans le département dont de nombreux élus locaux. Après 15 années de surveillance busards, les animateurs sont abattus par une telle campagne répondant aux positions des chasseurs les plus extrémistes.

Mais la réponse de la SEPN et des APN sera cinglante : L'AG de la SEPN41, le 22 janvier 1995, vote à l'unanimité une motion qui dénonce les agissements de la fédération des chasseurs et demande notamment que l'agrément de celle-ci en tant qu'association de protection de la nature soit retiré.

Une lettre de la fédération régionale Nature Centre est adressée au préfet de région fin 1994, complétée par un dossier argumenté en réponse à la pétition. Evidemment, les pouvoirs publics confirmeront la protection totale des rapaces.

Mais la saison de surveillance des busards en Beauce de l'année 1995 sera une année noire, avec de nombreux rapaces trouvés morts, tirés ou empoisonnés... Les « busardeux » emmenés par François BOURDIN passeront des moments difficiles, mais, petit à petit, les années suivantes verront une amélioration de la situation. Tout cela avant que n'arrivent, au début des années 2000, les zones Natura 2000, qui vont confirmer de manière officielle l'intérêt ornithologique de la Petite Beauce

Environnement

Touche pas à mon busard !

QUELQUE 526 bénévoles, répartis sur 44 départements, endossent en période critique de reproduction de l'espèce, « l'uniforme » de gardiens de busards. Le Loir-et-Cher est également largement impliqué dans cette opération. François Bourdin, vice-président de la S.E.P.N. (Société d'études et de protection de la nature en Loir-et-Cher) est « Monsieur Busard » pour le département et coordinateur d'une équipe de 32 personnes. « On assiste actuellement à une nette prise de conscience en faveur de l'environnement. Préserver celui-ci est devenu un facteur d'inté-

Malgré l'intérêt croissant apporté à leur protection, les populations de busards n'enregistrent qu'un faible pourcentage d'accroissement. Explications.

rêt, de même que la protection de la faune ou de la flore. Les bénévoles qui œuvrent à nos côtés trouvent dans leurs actions une réelle satisfaction. Et puis, observer un rapace en vol, ses parades nuptiales est quelque chose de magnifique. La silhouette d'un busard cen-

dré est celle d'un véritable seigneur ! »

Grâce au soutien sur le terrain, 367 hectares d'observations ont été effectués et 16 151 kilomètres parcourus. Lors des dernières moissons, deux interventions ont été conduites sur des nichées de

centrés par cette équipe de choc. Le déplacement des nichées avant l'arrivée des moissonneuses-batteuses prend des allures d'expéditions, bien perçues dans l'ensemble par les agriculteurs qui donnent volontiers un coup de main ou acceptent de reporter le battage de la parcelle stratégique. « Les rapports avec le monde agricole sont très bons, voire excellents, ce qui nous permet d'intervenir dans un contexte satisfaisant. »

sion continue du nombre de busards centrés. Il faudra suivre de près cette évolution si l'on veut assurer la sauvegarde de l'espèce. Quant au busard des roseaux, deux nids localisés pour la première fois en cultures n'ont pas abouti et cela pour des raisons non éclaircies. »

Entre phénomènes naturels et interférences humaines, le busard n'a décidément pas le beau rôle. En effet, pour certains chasseurs, le bec-crochu est l'ennemi numéro 1. « Il faut rappeler que ce rapace figure parmi les espèces protégées et que sa destruction est passible d'une condamnation. En 1991, nous avons eu à déplorer la mort d'un oiseau par appât imprégné d'insecticide. Une buse et une femelle saint-martin ont également été retrouvées et un superbe faucon pèlerin, rarissime sous nos cieux, a été "flingué". La S.E.P.N. a d'ailleurs déposé plainte auprès du procureur de la République. »

Chassé malgré l'interdiction

Le busard est donc paré en anges-gardiens. Que se passe-t-il donc sur le terrain qui conduise à un bilan si peu enthousiaste ? « La froidure printanière, l'absence de nourriture en plaine (passe-reaux, rongeurs), la sécheresse ont fait que le nombre de jeunes à l'envol a été nettement moindre. Seulement 50 % des nichées de saint-martin ont pris leur envol. Toujours préoccupante, la régres-

Devant ces faits, peut-on parler de recrudescence de malveillances ? « Ce n'est pas le terme exact, il s'agit plutôt de destructions chroniques et illégales de la part de certains excités. » Comment peut-il en être autrement lorsque le président de la région cynégétique Centre/Bassin parisien, M. Chapet, lui-même, a incité ouvertement et publiquement, lors de l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs, ces derniers à détruire une espèce protégée ? De quoi, en effet, amener les verts à voir rouge !



Espèce protégée, le busard (ici saint-martin) a du mal à se reproduire ; l'homme ne l'y aide guère

Prochaine sortie dimanche

La S.E.P.N. organise une sortie busard dimanche prochain. Rendez-vous est donné à 9 h, place de l'Église, à Landes-le-Gaulois. Se munir de jumelles et de bottes. A cette occasion, il sera également possible d'observer l'émergence de la nappe aquifère du calcaire de Beauce, au niveau de la fontaine située sur la commune.

Renseignements : François Bourdin (tél. 54.43.72.15). Participation, 10 F pour les non-adhérents de plus de 18 ans.

Cherche "gardiens" de busards

La S.E.P.N. recherche des bénévoles pour observer et assurer la protection des couvées sur les secteurs de Blois et ses environs, Marchenoir, Oucques, Ouzouer-le-Marché, Mer, Selommes, Herbault, Contres et la vallée du Cher. Contacter François Bourdin (tél. 54.43.72.15).

Fin des années 90 : des études, des inventaires et des publications

L'environnement étant de plus en plus pris en compte dans les politiques publiques, la SEP41 réalise vers la fin des années 90, comme dans ses premières années, souvent pour répondre à des commandes extérieures, de nombreuses études sur le terrain.

On peut citer, sur deux années (1996 et 1997), une étude sur les papillons du Fouzon, dans le cadre des acquisitions du conservatoire régional à Couffy (120 hectares de prairies alluviales), réalisée par Jean-Pierre JOLLIVET (publiée dans le bulletin SEP41 1997). A noter également une autre étude réalisée pour l'O.N.F. sur les papillons diurnes des forêts domaniales de Blois et Boulogne, réalisée cette fois-ci par Jean PINSACH (voir également le bulletin 1997). En 2000, sur le même principe, est réalisé un inventaire des papillons diurnes de la forêt de Pruniers-en-Sologne (gestion O.N.F.).

Les activités ornithologiques restent toutefois les plus importantes, et cela n'a guère changé encore aujourd'hui. Sous la houlette de son nouvel animateur, Alain PERTHUIS, le groupe ornithologie se développe en structurant les différentes recherches, et s'ouvre également aux observateurs des autres associations du département.

Plusieurs grands travaux sont lancés. Tout d'abord, c'est une prospection de grande envergure, qui se généralise à l'ensemble du département, grâce au travail interassociatif, sur la Chevêche d'Athéna, espèce qui après une période de réduction des populations causée notamment par les poteaux téléphoniques en métal creux, devenus de véritables pièges pour certains oiseaux, est de nouveau en expansion dans de nombreux secteurs ruraux. Un bilan après 6 années de recherches est dressé par Dominique HEMERY : L'espèce est présente sur 114 communes du département, avec de bonnes densités dans certains secteurs agricoles, et toutes les zones n'ont pas encore été prospectées. La chouette aux yeux d'or revient dans notre région pour le plus grand plaisir des amoureux de la nature (voir le bulletin 2001 – Chevêche, le point après six années d'intérêt).

Réalisation d'un inventaire communal de l'avifaune de Loir-et-Cher – 1997 - 2002

« Initié en **1997**, cet inventaire a fait le pari d'établir la distribution des oiseaux, commune par commune, dans un délai de 6 ans, avec pour cible prioritaire, les espèces répandues souvent délaissées des observateurs, tout en faisant appel au débutant comme au chevronné », précise en 2001, Alain PERTHUIS. Ce dernier se félicite alors que ce pari audacieux est en passe de réussir, avec le travail de plusieurs dizaines d'observateurs mobilisés dans les différentes associations locales et également des particuliers (150 personnes concernées et des milliers d'heures d'investigation). Grâce à l'aide financière du Conseil Général de Loir-et-Cher et de la Direction régionale de l'Environnement, ce formidable travail, unique en France, sera publié en 2006, sous forme d'un ouvrage gratuit, qui sera adressé à chaque maire du département et à de nombreux organismes publics ou privés. Ainsi, plus aucun aménageur potentiel ne pourra ignorer la richesse ornithologique présente alors sur les territoires (ce document de 230 pages est toujours disponible sur demande à Loir-et-Cher Nature).

Une autre publication importante a été réalisée en matière ornithologique dans cette même période. Dans les années **2000-2002**, la SEPN41 participera de manière dynamique à la deuxième enquête nationale sur les rapaces diurnes nicheurs de France, diligentée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et pilotée au niveau national par le LPO et le CNRS. Cet inventaire réalisé dans l'ensemble du département a conduit à la publication, par les trois APN (LCN, Perche Nature et SNE), en 2003, d'une brochure faisant aujourd'hui référence « Les Rapaces diurnes de Loir-et-Cher » (publication reprise en 2004 dans un recueil du N°13 de la revue « Recherches naturalistes en Région Centre »).

D'autres espèces de vertébrés seront également suivies, de manière de plus en plus importante, par la SEPN41, également sous forme interassociatif. Ce sera le cas des amphibiens et reptiles. Des premiers fragments d'inventaires seront tout d'abord réalisés dans le cadre du projet de publication du deuxième Atlas des amphibiens et reptiles de France (Société Herpétologique de France et Muséum d'Histoire Naturelle de Paris), dont la parution était prévue en 2001, mais qui ne sera effective que de nombreuses années plus tard. A partir de **1999**, sous la direction de Philippe HENRY, coordonnateur départemental, les naturalistes se lancent à la recherche des grenouilles, tritons, crapauds...et autres serpents, toutes espèces dont la répartition est alors fort mal connue dans le département. Ces premières recherches seront en fait un tremplin pour de nouveaux inventaires qui seront par la suite réalisés, tout d'abord sous forme d'inventaires par cantons, avant de se structurer au niveau du département, en initiant un autre formidable projet, dans les années suivantes, la réalisation d'un inventaire communal des batraciens et reptiles du Loir-et-Cher. Une grande première dans le département. Mais ceci est une autre histoire...

2002 - La SEPN41 devient Loir-et-Cher Nature

En effet, dans le cadre d'une relance des activités de l'association, au tournant des années 2000, et également afin d'améliorer la communication au sein du public, le **26 janvier 2002**, sur proposition du conseil d'administration, en partie renouvelé, l'assemblée générale extraordinaire, présidée par Dominique HEMERY, décide du changement de nom de l'association. La SEPN41 devient Loir-et-Cher Nature.

Une page se tourne pour l'association, mais 18 années encore d'activités, de recherches, d'inventaires, de publications, de dossiers juridiques, etc..., passeront, jusqu'à cette année 2019, révélant une grande détermination de ses animateurs, s'inspirant souvent de l'expérience acquise au fil de ces 50 années d'une véritable aventure humaine.

Pour terminer ce travail de mémoire, je souhaite laisser la conclusion à Robert GILLET, telle qu'il nous l'avait écrite, en 2009 : « Ces quelques exemples me semblent significatifs du rôle de la SEP41 dans tout ce qui concerne la protection de la nature en Loir-et-Cher : information du public, sauvegarde des milieux, défense de la biodiversité. Elle a eu la chance de rassembler à ses débuts des jeunes très impliqués dans ces domaines. Ils lui ont donné une grande vitalité qui s'est prolongée jusqu'à nos jours. Après toutes ces années d'existence, les anciens animateurs sont heureux de voir que Loir-et-Cher Nature poursuit activement la protection de notre patrimoine naturel. Ce patrimoine, élément si important de la beauté du département ».

« Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer »

(maxime relevée dans le bulletin de l'année 1985 pour motiver

les membres du groupe ornitho)

Bernard DUPOU

Références : Bulletins annuels de la SEP41, années 1972 à 2001, complétés par les contributions particulières écrites en 2009 par trois anciens présidents : Etienne SCHRICKE, Robert GILLET et Jean-Pierre JOLLIVET.